

# Vers une dé-démocratisation partisane ? Une approche comparée de la France insoumise et de la République en Marche

Rémi Lefebvre

Volume 41, numéro 2, 2022

Faire face à la contestation de la représentation politique : le rapport  
des élu.e.s à la démocratie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1088649ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1088649ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lefebvre, R. (2022). Vers une dé-démocratisation partisane ? Une approche  
comparée de la France insoumise et de la République en Marche. *Politique et  
Sociétés*, 41(2), 179–205. <https://doi.org/10.7202/1088649ar>

Résumé de l'article

L'article s'attache à l'analyse de deux partis récents (la République en Marche et la France insoumise), qui se présentent comme des mouvements, créés à l'occasion de l'élection présidentielle de 2017. Il porte sur leur modèle de démocratie interne très proche et en rupture avec les formes de démocratie des partis dits « traditionnels » comme le Parti socialiste. Les processus décisionnels de ces partis sont très centralisés. Les adhérents ont un droit de vote et de désignation des candidats et des leaders limités, même s'ils disposent d'une forte autonomie à la base. Au-delà de leurs divergences idéologiques, ces partis sont des entreprises partisanes présidentialisées structurées autour de leur leader.

# Vers une dé-démocratisation partisane ?

## Une approche comparée de la France insoumise et de la République en Marche

Rémi Lefebvre

*Professeur de science politique, Université de Lille*  
remi.lefebvre@univ-lille.fr

**RÉSUMÉ** L'article s'attache à l'analyse de deux partis récents (la République en Marche et la France insoumise), qui se présentent comme des mouvements, créés à l'occasion de l'élection présidentielle de 2017. Il porte sur leur modèle de démocratie interne très proche et en rupture avec les formes de démocratie des partis dits « traditionnels » comme le Parti socialiste. Les processus décisionnels de ces partis sont très centralisés. Les adhérents ont un droit de vote et de désignation des candidats et des leaders limités, même s'ils disposent d'une forte autonomie à la base. Au-delà de leurs divergences idéologiques, ces partis sont des entreprises partisanes présidentialisées structurées autour de leur leader.

**MOTS CLÉS** parti, démocratie, parti personnel, mouvement, autoritarisme.

---

**ABSTRACT** The article focuses on the analysis of two recent parties (the Republic in March and France Insoumise), which present themselves as movements, created on the occasion of the presidential election of 2017. It focuses on their models of internal democracy that are very close to and break with the forms of democracy of so-called "traditional" parties such as the Socialist Party. The decision-making processes of these parties are highly centralized. Members' voting rights as well as rights to nominate candidates and leaders are limited, although they have a high degree of autonomy at the grassroots level. Beyond their ideological differences, these parties are presidentialized partisan enterprises structured around their leaders.

**KEYWORDS** party, democracy, personal party, movement, authoritarianism.

---

Les partis politiques peuvent être analysés comme des systèmes politiques « en miniature » (Eldersveld 1964; Hazan et Rahat 2010) et à ce titre être examinés au prisme de leur fonctionnement démocratique. Reste à définir ce qu'on entend par « démocratie partisane ». La notion, fuyante, est autant indigène que scientifique, objet de luttes politiques et de définitions scientifiques plurielles. Dans la littérature, la démocratie intrapartisane renvoie à des dimensions, indicateurs ou étalons divers (Lefebvre et Roger 2009). La recherche mobilise des critères participatif (droits conférés aux adhérents dans les diverses prises de décision partisans, définition de la ligne politique du parti et du programme, choix des dirigeants et des candidats<sup>1</sup>), compétitif (degré de « *competitiveness* » ou ouverture de la compétition interne), limitatif (contre-pouvoirs à la direction du parti, instances de recours ou de contrôle), délibératif (qualité et caractère inclusif de la discussion contradictoire dans l'organisation, voir Teorell 1999). Susan Scarrow (2005) évalue le *degré de démocratie* en fonction de trois entrées différentes : l'inclusion (nombre de personnes participant au groupe dirigeant), la centralisation (autonomie donnée ou concédée aux instances locales, poids du cercle dirigeant central) et l'institutionnalisation (formalisation des procédures de décision). De manière proche, Piero Ignazi (2018) distingue quatre dimensions : inclusion, pluralisme, délibération, diffusion (dissémination de la participation et du pouvoir dans toute l'organisation). Reuven Y. Hazan et Gideon Rahat (2010) dégagent pour leur part quatre aspects de la démocratie partisane : participation, représentation, concurrence et réactivité. Si les partis constituent une agrégation d'individus formant une constellation de groupes rivaux (Haegel 2012), on peut analyser enfin la démocratie interne en fonction du degré d'institutionnalisation du pluralisme en son sein (reconnaissance ou non des sensibilités organisées ou de factions). La combinaison de ces divers éléments détermine des configurations démocratiques plus ou moins spécifiques à chaque organisation et dépendantes des systèmes partisans. Les partis présentent des formes *sui generis* de « démocratie intrapartisane » en fonction d'un ethos démocratique propre, des règles du jeu électoral du système politique, de la réglementation de l'État et du fait qu'ils soient ou non au gouvernement (Cross et Katz 2013).

---

1. Les méthodes de sélection des candidats peuvent être analysées en fonction de quatre entrées principales : les conditions de la candidature, le sélectorat, la décentralisation des processus et les systèmes de vote ou de nomination (Hazan et Rahat 2010). Le critère formel de sélection (son degré d'ouverture) ne suffit pas à juger de la qualité démocratique du processus. Il faut analyser ses formes concrètes de mise en œuvre (Aylott et Bolin 2017).

Ces assemblages démocratiques sont affectés par l'«impératif» délibératif qui transforme les systèmes politiques représentatifs (Blondiaux et Sintomer 2002) et n'épargne pas les partis politiques (Ignazi 2018). Les partis sont amenés à remettre en cause les formes délégataires traditionnelles (congrès, processus de cooptation par les dirigeants) et à conférer de nouveaux pouvoirs aux militants (Lefebvre et Roger 2009). Le nouveau pouvoir militant prend notamment la forme d'une individualisation et d'une «direction» des processus de désignation des leaders et des candidats à travers la multiplication des primaires fermées. Ces nouvelles formes de sélection visent à réévaluer un engagement partisan en déclin, à dévaluer les formes de pluralisme interne traditionnelles jugées trop conflictuelles (les courants au Parti socialiste en France par exemple), à renforcer les liens des partis avec la société (Ignazi 2018) et à projeter en externe une image et une *façade* plus démocratiques des organisations, visant à enrayer leur discrédit. Une autre tendance de démocratisation s'est dessinée autour des primaires ouvertes (Sandri et Seddone 2017) qui procèdent d'une logique inverse puisqu'elles dépossèdent les militants du pouvoir de désignation au profit des sympathisants (Lefebvre et Treille 2019), les militants devenant en quelque sorte des facilitateurs d'une démocratie qui déborde les frontières organisationnelles.

Plus récemment, de nouveaux modèles de parti (Sawicki 2018) semblent se dessiner; ils se construisent contre les partis dits «traditionnels», largement disqualifiés et délégitimés, et promeuvent des formes alternatives de démocratie partisane, censées combiner participation et efficacité autour d'une rhétorique démocratique souvent «mouvementiste» et de nouveaux usages participatifs d'Internet. Refusant de s'autoqualifier comme des partis, les mouvements 5 Étoiles en Italie, Podemos en Espagne, la République en Marche et la France insoumise en France se structurent autour d'une plateforme numérique qui offre un nouvel équilibre entre centralisation de l'organisation et participation des adhérents (Gerbaudo 2018). La République en Marche (LREM) et la France insoumise (LFI) appartiennent à cette nouvelle génération de partis dont la caractérisation théorique est encore flottante (Lefebvre 2018; 2022)<sup>2</sup>. Ces partis<sup>3</sup> ont émergé à la faveur de la double séquence électorale en 2017 et cherchent à subvertir le modèle partisan traditionnel jugé «bureaucratique» et inefficace pour régénérer une vie politique qu'ils jugent l'un et l'autre «fossilisée» par les partis du «système». Ils s'adossent à un discours démocratique externe, de style volontiers populiste (ils redonnent le pouvoir au «peuple» ou aux citoyens contre

---

2. Faut-il parler de partis-mouvements ou «à prétention mouvementiste» (Escalona 2019), de partis plateformes, de partis personnels ou de partis présidentialisés? Ces formations sont encore jeunes et peu institutionnalisées et leur fonctionnement organisationnel n'est pas encore stabilisé.

3. Les deux organisations ne se définissent pas comme des partis, mais le sont d'un point de vue juridique.

les partis établis qui le confisquent), mais aussi interne (le parti promeut des formes nouvelles d'horizontalité et de « *bottom up* »). Alors même que leurs positionnements idéologiques sont clairement opposés, LREM et LFI présentent de nombreux points communs sur le plan organisationnel qui justifient leur comparaison. Il s'agit dans les deux cas de partis structurés fortement à partir d'Internet et dont la personnalisation est très forte, autour d'Emmanuel Macron pour le premier et de Jean-Luc Mélenchon pour le second. Les circonstances et les conditions de leur création sont proches. Les deux organisations ont été créées *par le haut* au moment de l'élection présidentielle de 2017 par un candidat, certes autoproclamé, mais qui cherche à appuyer son ambition sur une structure collective<sup>4</sup>. Ces machines électorales ont été créées *ad hoc* (et *ex nihilo* pour En Marche) pour élire leur leader et donc traduisent une forme de conformation à la Cinquième République et à la place centrale de l'élection présidentielle. Pierre Rosanvallon analyse cette dimension personnelle et la rupture historique qu'elle introduit : « C'est une personne qui propose à la société de s'identifier à elle. L'offre politique détermine la demande alors qu'avant la demande était censée gouverner l'offre<sup>5</sup>. » Cette personnalisation tend à exclure tout débat ou controverse sur le leadership qui apparaît « naturel » (les chefs de parti ont vocation à être à nouveau candidats, d'où l'inutilité des primaires fermées ou ouvertes). Emmanuel Macron a créé un parti qui porte ses initiales et qui est voué à son soutien avant et après l'élection. Dans la théorie du « populisme de gauche » dont s'inspire Jean-Luc Mélenchon, le leader joue un rôle essentiel et coagulateur. Les deux mouvements consacrent par ailleurs une nouvelle forme d'engagement, de militantisme et de communauté partisane qui passe par une adhésion formelle minimale sur Internet et correspond au modèle de l'*engagement distancié* (intermittent, à faible coût, peu inclusif...). L'inscription se fait sur le site dans l'immédiateté (grâce à quelques clics) et gratuitement. Ces partis se caractérisent enfin par une conception assez proche de la démocratie interne. Ils rejettent les formes traditionnelles de la démocratie intrapartisane comme les congrès, mais aussi le vote des adhérents pour désigner les dirigeants et les candidats. Les adhérents de LFI comme ceux de LREM jouissent de beaucoup d'autonomie dans les initiatives qu'ils peuvent prendre à la base, mais ils ne disposent que de très peu de pouvoirs formels. L'absence d'élections internes et de courants, autres que des consultations thématiques, est théorisée. On est donc face à une nouvelle définition de la démocratie interne qui appelle analyse tant elle semble déroger aux tendances existantes et son acceptabilité militante est d'emblée problématique. Les deux organisations, une fois les élections passées, font

---

4. Cette création par le haut amène d'ailleurs à nuancer le label de parti-mouvement, *bottom up*...

5. *Le Monde*, 16 septembre 2017.

en effet l'objet de vives contestations internes mettant en cause un déni de démocratie, un fonctionnement trop centralisé, vertical ou autocratique. Confrontés précocement à ces épreuves, les dirigeants de LFI et de LREM cherchent à *donner le change sans changer la donne* : ils engagent une timide démocratisation de l'organisation tout en cherchant à ne pas remettre en cause leur modèle initial.

Comment caractériser ce modèle au regard des indicateurs démocratiques que nous avons présentés? Quelles formes prennent les statuts de ces partis naissants, ces règlements cristallisant la démocratie en miniature qu'ils cherchent à projeter<sup>6</sup>? Quelles similitudes et différences peut-on établir entre les deux partis? Comment les organisations font-elles face aux contestations et aux revendications de démocratisation dont elles sont l'objet? L'article s'attache à analyser l'émergence d'une forme d'*autoritarisme participatif*, relevant d'une tendance à la *dé-démocratisation* partisane, et à étudier ce modèle à l'épreuve de l'institutionnalisation de ces partis (qui ont été créés pour la présidentielle, mais doivent affronter d'autres enjeux liés à leur intégration dans le champ politique). Nous analyserons ici la conception initiale de la démocratie de ces organisations à l'épreuve du temps, de manière processuelle et dynamique (entre 2017 et 2020). La démocratie y est dans une large mesure contenue, bridée, domestiquée voire étouffée, cette entreprise de canalisation suscitant controverses, résistances, défections, mais aussi transformations statutaires à la marge. Nous procéderons en deux temps. Nous analyserons d'abord le modèle démocratique explicite ou sous-jacent de ces organisations et montrerons ensuite que, face à sa contestation et à l'institutionnalisation, il est amendé à la marge.

## Méthodologie

Cet article est basé sur une enquête comparative des deux partis, menée entre 2017 et 2022. Elle s'appuie sur des entretiens (110 avec cadres, députés, élus, permanents, adhérents), une observation participante (nous avons adhéré aux deux partis via leur plateforme) et un suivi de la presse pendant cette période. Nous mobilisons ici plus particulièrement une série d'entretiens avec des dirigeants, des élus et des militants portant sur la démocratie et le fonctionnement des deux partis<sup>7</sup> :

- Clémentine Autain, députée LFI, le 6 juillet 2020.
- Ugo Bernalicis, député LFI, le 26 mai 2020.
- François Cocq, candidat LFI aux législatives de 2018, proche de Jean-Luc Mélenchon jusqu'en 2018, le 28 avril 2021.

6. Le caractère « plus ou moins » démocratique d'une organisation n'est pas déductible mécaniquement de ses statuts (Offerlé 2018).

7. Dans l'article, les références aux personnes de la liste renvoient à ces entretiens.

- Jean-Marc Borello, délégué national de LREM et, depuis décembre 2017, membre du bureau exécutif, le 12 mai 2021.
- Arthur Cheysson et Jil Royer, permanents de LFI, le 21 février 2019.
- Hadrien Clouet, cocoordonateur du programme LFI, le 28 avril 2020.
- Alexis Corbière, député LFI, le 16 avril 2021.
- Charlotte Girard, responsable du programme de LFI pendant la campagne présidentielle de 2017, le 15 avril 2019.
- Ariane Komorn, responsable du Pôle Engagement LREM, le 13 octobre 2020.
- Antoine Leaument, responsable de la communication numérique de Jean-Luc Mélenchon et de LFI, le 25 mars 2021.
- Manon Le Bretton, coresponsable de l'école de LFI jusqu'en juin 2019, le 29 avril 2021.
- Arnaud Leroy, membre du bureau exécutif de LREM, le 22 avril 2021.
- Christophe Itier, membre fondateur de LREM, membre du bureau exécutif, le 8 avril 2021.
- Astrid Panosyan, membre du bureau exécutif de LREM jusqu'en 2021, le 29 avril 2021.
- Pierre Person, député LREM, délégué général adjoint du parti de 2018 à 2020, le 8 janvier 2021.
- Valérie Petit, députée LREM, le 16 juillet 2021.
- Adrien Quatennens, député LFI, le 11 mars 2019.
- Sarah Robin, référente départementale LREM dans le Nord, membre du bureau exécutif jusqu'en 2018, le 4 juin 2021.

### **La démocratie domestiquée : entre centralisation décisionnelle et horizontalité participative**

Les deux partis s'appuient sur une structure souple qui cherche à combiner horizontalité participative et centralisation décisionnelle, liberté de l'engagement sur le terrain et efficacité. Il s'agit d'éviter, par des règles en quelque sorte prophylactiques, la « bureaucratiation », conçue comme une pente naturelle des partis. Ces nouvelles entreprises partisans s'appuient sur une réflexivité critique sur les partis (Gauja 2017). Deux écueils cherchent à être conjurés *a priori* : la constitution de notabilités locales et la formation de sensibilités internes, deux phénomènes qui ankyloseraient l'organisation. Ces tendances ont marqué le fonctionnement du Parti socialiste (PS) dont les dirigeants, tant de LFI que de LREM, cherchent à se démarquer, d'autant plus que de nombreux dirigeants des deux organisations en sont issus<sup>8</sup>. Le diagnostic initial est le même à LREM et à LFI : l'autonomisation de ses notables combinée à sa structuration en courants et les phénomènes de division et d'indiscipline (les « frondeurs » lors du quinquennat de François Hollande)

---

8. La socialisation partisane du délégué général de la République en Marche, Christophe Castaner, comme celle de Jean-Luc Mélenchon et de son entourage ont été marquées par leur engagement au PS ; 80 députés LREM ont milité au PS (voir Lefebvre 2019).

auraient engendré des blocages multiples dans le parti. Le PS est ainsi clairement érigé en contre-modèle démocratique et en référentiel négatif dans nos entretiens. Autour de quelles règles statutaires s'organise la démocratie interne? Si une large autonomie est donnée à la base, le fonctionnement est très centralisé et vertical et les principales décisions échappent aux adhérents dans les deux cas. Les formes dominantes de démocratie partisane interne (vote d'orientation et de désignation notamment) sont mises à distance dans les deux mouvements. Mais l'évitement de la démocratie interne prend des modalités pratiques différentes dans les organisations. Dans le cas de LREM elle s'appuie sur des statuts détaillés et méticuleusement rédigés qui définissent clairement les règles du jeu et cadrent fortement le fonctionnement du parti. Ils sont quasi absents chez LFI, qui est marquée par une solide informalité et une forme de « désorganisation organisée » (Jean-Luc Mélenchon définit son mouvement comme « gazeux »).

### *Un fonctionnement vertical*

LREM se dote de statuts en juillet 2017. Ils sont le fruit d'un travail qui a mobilisé un proche d'Emmanuel Macron (Julien Denormandie), des juristes (Jean-Pierre Mignard notamment, lui-même ancien membre du PS), des politistes, le think tank Terra Nova et une démarche d'étalonnage coordonnée par une permanente du parti, Ariane Komorn. Cela s'est fait dans une certaine urgence<sup>9</sup>. Les statuts cadrent fortement la démocratie militante, d'emblée limitée. Trois composantes forment de manière assez classique la direction du parti : le délégué général, le bureau exécutif, le conseil national. Mais aucune de ces instances n'est désignée par les adhérents. Le conseil national, parlement non élu du parti, est composé à 75 % de parlementaires, de référents territoriaux et de représentants des territoires (membres de droit) et à 25 % de conseillers tirés au sort « à intervalles réguliers » parmi les adhérents. Le conseil élit en son sein la direction nationale : 20 membres du bureau exécutif et le(s) délégué(s) général(ux) (10 membres du bureau exécutif sont cooptés par les membres de cette instance). La direction nationale nomme les référents territoriaux (représentants du mouvement au niveau départemental) et la Commission d'investiture des candidats aux élections. Les députés ont été investis en 2017 par la Commission nationale d'investiture (CNI) qui dépend directement du bureau exécutif et non par un vote des adhérents (comme c'est le cas dans la plupart des partis en France). Il n'y a pas de réelle structure intermédiaire entre les adhérents et les comités locaux

---

9. Pour Arnaud Leroy, cette rédaction s'est faite dans une certaine précipitation : « il fallait vite régler la question du parti, voire s'en débarrasser pour passer aux choses essentielles : exercer le pouvoir ». Pour Pierre Person, elle s'est faite « en chambre » par des « personnes qui ne connaissent en rien les partis politiques ».



d'une part et la direction nationale d'autre part, rôle assuré dans la plupart des partis français par des fédérations départementales. Des référents départementaux existent mais n'ont pas de moyens propres et sont recrutés et nommés par le bureau exécutif sur la base de CV. Ils ne peuvent pas avoir de mandat électif « pour éviter que ne se créent des baronnies locales » qui s'appuient souvent sur le contrôle des militants (Jean-Marc Borello, Christophe Itier). L'absence d'élections internes, autres que des consultations thématiques, est théorisée : « Revenons au principe de réalité : les élections au niveau local, c'est cela qui enkyste les partis », déclare en ce sens la porte-parole de LREM en juillet 2017, Anne Descamps<sup>10</sup>. La légitimité des instances nationales et locales ne découle donc aucunement de leur élection directe ou indirecte par les adhérents. Le délégué général de la République en Marche, Christophe Castaner, est nommé par Emmanuel Macron et formellement désigné à main levée, sans concurrent, en novembre 2017. Le 1<sup>er</sup> décembre 2018, Stanislas Guerini lui succède (élu avec 82 % des voix). C'est un proche de Macron, compagnon de la première heure du mouvement.

LFI ne dispose pas quant à elle officiellement ni de statuts ni de direction partisane clairement identifiée. Il existe une « charte » de la France insoumise qui tient en une page là où les textes statutaires des partis en comptent plusieurs dizaines (Parti socialiste ou les Républicains). L'absence de règles combinée avec l'existence d'un leadership naturalisé de Jean-Luc Mélenchon amènent à concentrer l'autorité dans ses mains sans réel contre-pouvoir. Le député de Marseille est le chef incontesté de LFI même s'il n'en a aucun titre. S'il n'y a aucun leader statutaire, il polarise autour de sa personne la communication interne et externe du mouvement et endosse le rôle de principal porte-parole à travers une omniprésence dans les médias. Si les statuts de la République en Marche, des Républicains et du Parti socialiste sont publics et facilement accessibles sur Internet, ce n'est pas le cas pour la France insoumise. La charte est publique mais les statuts ne sont pas hébergés sur la plateforme du parti. Ils sont par ailleurs minimaux puisqu'ils ne comportent que 1171 mots.

Il existe un organe de coordination nationale qui ne constitue cependant pas un réel « bureau » politique ou national comme chez les Républicains (LR), le PS ou LREM. Appelé « équipe opérationnelle », dirigé jusqu'en juin 2019 par Manuel Bompard, un proche de Jean-Luc Mélenchon, cet organe a pour tâche de coordonner pratiquement les campagnes, les actions de la France insoumise et l'équipe de permanents au siège (une dizaine)<sup>11</sup>. L'équipe opérationnelle qui n'apparaît pas dans les statuts provient en grande partie

10. *Médiapart*, 29 juillet 2017.

11. Bompard est aussi président de l'association la France insoumise qui ne sert selon lui que de « support ». Il reconnaît en entretien que les statuts sont une « coquille vide » (Le Cocq 2018).

de l'équipe de campagne présidentielle de Jean-Luc Mélenchon, réaménagée, et procède de lui. Le leader désigne lui-même le successeur de Manuel Bompard en juin 2019, un autre proche, le député Adrien Quatennens. Des mécanismes de cooptation informels, dépendant de la volonté de Mélenchon, président donc à l'accès dans le cercle dirigeant. En l'absence de règles formelles, la proximité au leader est une ressource déterminante dans la constitution du cercle dirigeant. Comme chez LREM, les dirigeants nationaux (dont l'organisation récuse jusqu'à l'existence même...) ne sont pas désignés par un vote ou un congrès. Les seules structures pouvant s'apparenter à des organes nationaux sont les conventions ou les assemblées représentatives, mais elles ne sont pas constituées de membres permanents (nous y reviendrons). La France insoumise compte par ailleurs deux « espaces » supplémentaires dont les fonctions sont ambiguës : d'une part l'espace politique et d'autre part l'espace des luttes. L'espace politique regroupe les diverses forces qui composent LFI (Ensemble, Le Parti de gauche, les Communistes insoumis...), même si l'organisation n'est pas définie comme un cartel de partis. On lit sur le site qu'il « n'est pas l'organe décisionnel de la France insoumise » ni « un espace délibératif procédant par vote ». L'espace des luttes est un lieu d'échanges avec les syndicats notamment autour des mobilisations sociales dont LFI est partie prenante. Ces espaces sont dirigés par des coordinateurs, mais les modalités de leur désignation ne sont pas explicitées.

Aucune direction n'est ainsi clairement identifiable. On peut néanmoins considérer que le groupe parlementaire qui se réunit tous les mardis matin en tient lieu. Pour le député Ugo Bernalicis, il constitue de fait la direction du mouvement, ce que conteste Clémentine Autain qui considère que les décisions sont prises par Jean-Luc Mélenchon et son premier cercle. Le groupe est présidé par le leader de LFI qui le présente comme un « bureau politique improvisé » hebdomadaire<sup>12</sup>. Une « convention nationale » se tient chaque année et réunit durant une fin de semaine des centaines d'insoumis afin de définir les grandes orientations de l'année suivante. Deux tiers des participants sont tirés au sort, les autres étant cooptés. Une « boîte à idées » numérique permet aux insoumis de rédiger une contribution et préparer la convention. Ces conventions ne sont pas présentées comme des congrès. L'ordre du jour est fixé par la direction sans possibilité de le modifier. La synthèse produite à partir des contributions individuelles obéit à des règles peu transparentes. Au terme de la convention, un seul texte est soumis au vote des insoumis, sans possibilité de l'amender. Il est accepté de manière toujours plébiscitaire même si l'on observe une diminution du nombre de votants sur la période de l'étude.

Dans les deux cas (LREM et LFI), aucune place formelle n'est laissée à l'expression d'un pluralisme interne organisée. Le modèle du PS fondé sur la

---

12. En interview sur BFM-TV le 12 novembre 2020.

représentation proportionnelle lors du vote des congrès et dans la composition des instances et le système des « courants » sont explicitement rejetés. Il n'y a à aucun moment dans la vie du parti de congrès et de vote des adhérents sur la base de textes d'orientation alternatifs.

Dans les deux cas, la plateforme numérique, porte d'entrée du parti, est le levier d'un pouvoir centralisé. Elle permet un haut niveau d'intermédiation. Les services en ligne disponibles permettent de créer des groupes locaux ou de les rejoindre, de faire des dons, de télécharger du matériel de campagne, de se former, mais aussi de communiquer de manière directe avec les adhérents et de les consulter. Les diverses fonctionnalités permettent de compenser l'absence de niveaux et de strates partisans intermédiaires que les deux partis veulent à tout prix éviter. La plateforme permet de contrôler l'action des groupes locaux qui doivent y inscrire leurs agendas et leurs activités, notamment pour informer les adhérents (les groupes locaux n'ont pas accès directement aux courriels des adhérents, ressources et données précieuses qui restent du monopole du centre partisan). Cette plateformes entraîne une *centralisation distribuée*, entendue comme « un procès de polarisation organisationnelle qui donne du pouvoir à la fois au leadership et aux adhérents ordinaires au détriment des cadres et de la bureaucratie » (Gerbaudo 2018, 76).

### *Une base autonome mais sans pouvoir*

À LREM comme à LFI, il est très facile d'adhérer, ce qui est présenté comme une garantie d'ouverture démocratique. Le parti n'est pas censé être un sanctuaire coupé de la société. L'adhésion se fait sur Internet, sans sélection ni filtre, et de manière gratuite. Cette souplesse permet un « engagement » rapide et d'afficher la façade médiatique d'un parti bénéficiant d'un large soutien populaire dans une logique de monstration démocratique. Résultat d'un « enclichage » simple et immédiat, l'adhésion se fluidifie, s'assouplit, mais se fragilise aussi et devient volatile. La notion d'adhésion se désubstantialise en cela (qui est vraiment adhérent ? et que recouvre cette adhésion ?). La plateforme permet un engagement *à la carte* d'intensité variable qui correspond au modèle du *multi-speed membership* mis en évidence par Scarrow (2015).

Cette souplesse et le non-filtrage de l'adhésion, gages d'ouverture et de transparence, apportent de nombreux effets. Ils justifient le fait de donner peu de droits aux adhérents : il serait risqué de donner du pouvoir à une base qu'on ne peut contrôler (l'entrisme n'est ici pas maîtrisable), il est hasardeux politiquement de donner un droit de vote à une base *ouverte*. Dans les deux partis, une forme de méfiance à l'égard des adhérents apparaît dans les entretiens. À LREM, les dirigeants évoquent le fait que des adhérents « incontrôlables » sont entrés dans le parti et y ont créé des groupes et qu'on ne peut pas leur « laisser les clés » (Christophe Itier, Sarah Robin). Certes le parti, conçu

comme une agora numérique, est construit autour d'une nouvelle offre et architecture de participation. LFI et LREM prennent en compte en cela les nouvelles injonctions participatives. Les adhérents sont consultés régulièrement sur des sujets d'actualité par le biais de la plateforme et peuvent participer à des forums (Atelier d'idées à LREM). Mais force est de constater le décalage entre la promesse démocratique et la réalité d'une démocratie acclamative plus que délibérative. De fait, les membres se limitent le plus souvent à ratifier des propositions faites par la direction ou des enjeux peu conflictuels<sup>13</sup>. Les interventions des militants sont en ce sens principalement réactives. À LREM comme à LFI, les consultations aboutissent à des résultats favorables hyper majoritaires (participation autour de 10 % des adhérents), ce qui s'apparente à un système plébiscitaire<sup>14</sup>. Dans cette démocratie plus *top down* que *bottom up*, les adhérents ont peu de pouvoir d'initiative. La plateforme est le lieu de la participation mais aussi le support de la relation entre le leader et sa base, assez passive (le leader pouvant vérifier le degré du soutien dont il bénéficie). Même au niveau des groupes locaux, LFI incite à «la recherche du consentement» ou du «consensus» plutôt que le vote pour les prises de décision, et refuse «les clivages de type majorité/minorité afin de favoriser les prises d'initiatives de chacun.e», ainsi que la «bienveillance» et l'«inclusion» (Charte des groupes d'action). Les adhérents n'ont ni le pouvoir de désigner leurs dirigeants ni celui d'infléchir les orientations politiques. À LREM comme à LFI, les investitures aux élections législatives ont été centralisées et n'ont pas donné lieu à un vote des adhérents. Elles ont été supervisées à En Marche par une commission nationale, présidée par Jean-Paul Delevoye, qui a statué de manière discrétionnaire sur la base de CV et d'entretiens de recrutement sur un mode managérial, principalement par téléphone.

L'absence de vote des adhérents est compensée par le recours au tirage au sort qu'on retrouve dans les deux organisations. Son usage permet d'injecter des adhérents «profanes» dans des processus décisionnels fermés ou peu lisibles. La *sortition* constitue une forme de concession procédurale et le succédané de l'absence de démocratie, censée conjurer ou tempérer le risque de l'oligarchisation de l'organisation. À LREM, 25 % des membres du conseil national sont tirés au sort en 2017. À LFI, l'usage du tirage au sort est plus systématique. Les «tirés au sort» sont présents aux conventions, aux assemblées représentatives, aux comités électoraux. Ils présentent l'avantage de ne pas être forcément aguerris et sans doute plus facilement manipulables puisqu'ils débattent avec des militants plus chevronnés. Le tirage au sort permet aussi de ne pas stabiliser de noyau dirigeant. À LFI, de sérieux doutes

13. À LFI, par exemple, 31 500 adhérents se prononcent à 93,13 % pour le oui sur la sortie du nucléaire en mars 2018. On recense 6 votes entre novembre 2016 et juillet 2019.

14. Sur ce «plebiscitarianism 2.0», lire Gerbaudo 2018.

sont émis sur l'honnêteté du tirage au sort. La direction est suspectée de téléphoner pour vérifier la fiabilité des adhérents sélectionnés ou de placer des assistants d'élus (Heyn 2019).

S'il est aisé d'adhérer, il est de même très facile de constituer des groupes locaux (non soumis à autorisation) et de prendre des initiatives locales. Cette règle a été un atout et une ressource lors de la campagne présidentielle de 2017. Elle a permis aux mouvements de se développer rapidement à la base et de capter la dynamique d'engagement produite à l'occasion de l'intense mobilisation présidentielle. Les comités d'En Marche peuvent se créer sans contrainte. La structure de base de LFI est le *groupe d'appui* (pendant la présidentielle), puis *d'action* (après 2017). Mais certaines restrictions existent et sont significatives. Les groupes à LFI sont sommés de se diviser dès qu'ils atteignent plus de quinze membres; ils ont l'interdiction (au départ) de créer des structures intermédiaires permanentes (une union des groupes à l'échelle municipale, la charte de la France insoumise interdisant la création de structures intermédiaires entre les groupes locaux et le national). Officiellement, il s'agit de favoriser le travail en petit groupe et au consensus, officieusement de se prémunir contre les infiltrations, mais aussi d'empêcher la constitution de groupes locaux trop puissants et de contre-pouvoirs potentiels.

C'est l'autonomie des militants à la base (dans leurs pratiques de mobilisation et non dans la participation à la ligne politique) qui est présentée comme l'aspect central de la dimension démocratique des deux organisations. Les groupes locaux ne sont dépendants ni de l'échelon national ni d'un échelon intermédiaire, absent dans le cas de LFI ou très faible dans le cas de LREM<sup>15</sup>. Les chaînes hiérarchiques sont quasi inexistantes. Il s'agit là encore d'échapper à la lourdeur bureaucratique, à l'empilage des structures intermédiaires par une organisation en rhizome, faisant place à l'autonomie, à la réactivité, à l'esprit d'initiative. L'inventivité et l'auto-organisation sont en conséquence valorisées. Mélenchon ne cesse de l'affirmer comme un mantra: «Une seule consigne: n'attendez pas les consignes.» Mais si les comités locaux sont autonomes, ils sont largement impuissants. Ils n'ont pas de financement propre (le budget est centralisé et il n'est guère consacré aux groupes locaux). La question de la répartition des moyens financiers (essentiellement issus du financement public) est dans les deux cas un analyseur puissant du refus de voir se développer des structures locales. Les financements à LREM sont attribués sur le mode managérial de l'appel à projets. À LFI, les groupes d'action, dès lors qu'ils sont «certifiés» par le centre, ont le droit de commander trente euros de matériel par mois sur la plateforme.

---

15. Les référents départementaux ne peuvent occuper de mandat électoral. Cette règle fait reposer l'animation du parti sur le seul bénévolat et, même, la limite (il est difficile d'assumer cette tâche, prenante, de manière bénévole).

Depuis 2018, afin de répondre aux critiques, la personne qui fait un don sur la plateforme numérique de la France insoumise peut désormais choisir d'affecter tout ou partie de cette contribution à un groupe local plutôt qu'au national. Mais les activités de groupes restent autofinancées, ce qui les limite fortement. Les deux organisations partagent ainsi un refus de se structurer localement. Ugo Bernacilis, député LFI et ancien militant socialiste, revient sur ce choix : « L'idée c'est surtout de ne pas nous structurer avec des organisations locales, départementales, régionales et nationales qui produisent une bureaucratie où chacun veut un poste et qui vampirise l'énergie militante. » Les comités locaux n'ont aucune prérogative dans la vie démocratique des deux organisations. À la différence des sections des partis de masse ou issus de cette matrice historique, les groupes de base ne sont pas considérés comme des lieux de souveraineté mais comme de simples espaces d'action appelés à suivre la ligne politique définie par les dirigeants.

Au regard des critères d'appréciation de la démocratie partisane rappelés en introduction, le modèle des deux organisations est donc assez proche : il est inclusif à la base mais pas au sommet, rejette le vote comme un mécanisme décisionnel, valorise la délibération mais sur un mode consultatif, et ne reconnaît pas le pluralisme interne sous une forme institutionnalisée. Il relève d'une forme d'*autoritarisme participatif*. Une liberté d'action est certes concédée aux adhérents mais sans capacité de décision. En l'absence de structures intermédiaires s'instaure un face-à-face sans médiation entre le leader et une masse d'adhérents et de supporteurs qui lui témoignent leur fidélité. De ce point de vue, ces partis accentuent une tendance à la désintermédiation déjà repérée dans les partis plus anciens (Ignazi 2018), rejetés par les partis-mouvements : la volonté à travers la directisation de court-circuiter les strates intermédiaires des partis et d'accentuer la centralisation (Scarow 2005). Manuel Cervera-Marzal (2021) forge à raison le concept d'« anarcho-césarisme » pour caractériser LFI. Anarchisme car la base dispose d'une forte autonomie d'initiative et que les statuts sont flous. Césarisme car le pouvoir est concentré dans les mains du leader qui tire profit de l'absence de règles claires.

### ***Des entreprises partisans présidentialisées plus que « mouvementisées »***

Comment analyser cette captation centralisée et rationalisée du pouvoir partisan et cette dé-démocratisation (au regard des tendances qui travaillent l'univers des partis depuis une trentaine d'années)? Comment ces partis peuvent-ils se soustraire aux normes démocratiques dominantes et justifier cette forme de transgression alors qu'ils sont censés incarner une forme de modernité organisationnelle? Le phénomène n'est pas nouveau et il ne s'agit pas d'idéaliser la démocratie des partis dits « classiques ». Gardons en mémoire Max Weber qui affirmait au début du XX<sup>e</sup> siècle que les partis

servaient surtout à donner le pouvoir à leur chef. L'originalité historique de ces partis est sans doute d'assumer explicitement l'absence de démocratie ou sa domestication et une rationalité organisationnelle largement électorale tournée vers l'élection présidentielle.

Certains registres de justifications ont déjà été évoqués et sont communs aux deux partis : il s'agit d'éviter à tout prix la stérilité des luttes internes, la tendance au localisme, la « bureaucratie » induite par le fonctionnement démocratique traditionnel. Mais ce qui les structure et mérite une analyse plus avant est une commune rhétorique de l'*efficacité*, déconflictualisante. Elle est fortement mobilisée dans les deux organisations qui les apparentent au modèle du parti électoral-professionnel (Panebianco 1988). Ces partis sont avant tout conçus comme des outils de conquête et d'exercice du pouvoir présidentiel (les trophées politiques locaux sont peu valorisés). L'« efficacité » commande l'union et le rassemblement autour des objectifs du parti : prendre le pouvoir pour LFI (pour remettre en cause le régime de la Cinquième République dans un second temps), soutenir l'exercice du pouvoir du président de la République et assurer sa réélection pour LREM.

Ce discours de l'efficacité prend néanmoins des formes différentes dans les deux partis. Il se moule dans la légitimité à la fois managériale et technocratique dominante chez LREM qui valorise les compétences et l'expertise. Anne Descamps, porte-parole de LREM, déclare significativement : « Nous ne voulons pas de strates, de corps intermédiaires qui captent la voix des adhérents. Nous ne voulons pas non plus des élections que proposent ceux qui s'opposent aux statuts, car la désignation nous permet de sélectionner des profils, des compétences<sup>16</sup>. » La culture d'En Marche est largement épistocratique<sup>17</sup>. En mai 2018, le président de la République (Macron, 2018) explicite de manière éloquente sa conception du pouvoir : « J'assume totalement la verticalité du pouvoir qui croise l'horizontalité de l'action politique. J'assume les choix qui sont faits et je hais l'exercice qui consiste à expliquer les leviers d'une décision. » Une fois élu, Emmanuel Macron considère sa majorité parlementaire et son mouvement comme largement assujettis et dociles. La ligne politique du mouvement est celle définie, de manière non négociable, par l'exécutif et le président de la République. Jean-Pierre Mignard justifie publiquement<sup>18</sup> la « centralisation » du parti qui doit permettre d'« éviter une pétrification du débat d'idées dans des représentations de courants » dès lors que « notre souci a été d'assurer la cohérence entre la ligne du parti et le Président »<sup>19</sup>. LREM a été conçue avant tout comme un instrument de la prise du pouvoir présidentiel par son leader Emmanuel Macron. Après 2017,

16. *Médiapart*, 29 juillet 2017.

17. Sur cette rationalité experte de la politique, voir Ismard 2015.

18. *Le Monde*, 8 juillet 2017.

19. *Libération*, 1<sup>er</sup> août 2017.

s'ouvre la phase de son exercice et l'organisation est essentiellement conçue comme une courroie de transmission dans cette nouvelle séquence. Les propos des dirigeants de LREM sont sans ambiguïté. Le rôle des adhérents selon Arnaud Leroy, membre du Burex, est d'«expliquer l'action de l'exécutif et de remonter les attentes et ressentis des Français<sup>20</sup>». Le parti ne peut en rien être un contre-pouvoir démocratique à l'exécutif. Gabriel Attal, un des proches du président de la République, est encore plus direct: «Emmanuel Macron a conçu En Marche comme un outil politique. D'abord pour conquérir le pouvoir et aujourd'hui pour réussir le mandat. Nous n'avons jamais envisagé d'en faire un objet politique qui vive pour lui-même comme le PS ou LR<sup>21</sup>.» Les dirigeants rencontrés en entretien sont unanimes: Macron se désintéresse du mouvement et n'entend en aucune manière en faire un contre-pouvoir. L'un d'entre eux qui souhaite conserver l'anonymat sur ce point déclare: «Le Mouvement, le président s'en contrefout, il considère que ça ne sert à rien et que ça été un bon moment de plaisir en 2017 [rire]. Et si j'allais jusqu'au bout, qu'en fait cette organisation elle avait été créée malgré lui. Je veux dire... Le président il a fait sa campagne présidentielle. Après les cadres, derrière, ont créé l'organisation. Mais le président il n'a pas créé l'organisation. En fait, il n'aime pas ça.»

La rhétorique de l'efficacité prend des formes discursives différentes chez LFI. La prime à «l'action» et le refus du «narcissisme» organisationnel sont mis en avant pour justifier de ne pas se perdre en débats «inutiles» (Hadrien Clouet, Adrien Quatennens). Jean-Luc Mélenchon définit en ces termes la France insoumise, dans un entretien consacré à l'hebdomadaire *le I*<sup>22</sup>: «C'est un mouvement. Nous ne voulons pas être un parti. Le parti, c'est l'outil de classe. Le mouvement est la forme organisée du peuple. L'idée, c'est d'articuler le mouvement, sa forme et son expression: le réseau [...] Le but du mouvement de la France insoumise n'est pas d'être démocratique mais collectif. Il refuse d'être clivant, il veut être inclusif [...] Le mouvement n'est ni vertical ni horizontal, il est gazeux.»

Le rejet de la «démocratie» et de la forme conflictuelle qu'elle prend dans les partis est, on le voit là encore, explicite. La démocratie affaiblit l'organisation en stimulant une forme de «nombrilisme» dans l'entre-soi organisationnel. Or ce qui compte c'est «l'action». Le député LFI Adrien Quatennens déclare en entretien: «Notre mouvement et nos outils empêchent que s'installe une bureaucratie locale. On ne se regarde pas le nombril. On va continuer à s'organiser par l'action pour être projeté sur l'extérieur. Plus

20. *Le Monde*, 7 septembre 2017.

21. *Le Monde*, 14 mai 2018. L'intérêt de toutes ces citations publiques que confirment nos entretiens est de montrer que ces caractéristiques sont assumées par les dirigeants.

22. *Le I*, n° 174, décembre 2017.



notre mouvement restera élastique, souple, malléable, plus on sera fort. Plus on cherchera à se structurer, plus on sera fragile.»

Ce fétichisme de l'action est omniprésent dans le discours des dirigeants. «Assez de bavardages, assez de discussions. Plus d'action! Pas de blabla, du combat!» déclare Mélenchon le 28 août 2017 à Marseille lors de la première université d'été de LFI. Le débat est d'autant plus «stérile» qu'un large consensus s'est dégagé autour du programme du mouvement, «L'Avenir en commun». Il est présenté comme un socle indépassable qui a fait l'objet d'une élaboration collaborative et participative en 2016 et qui est régulièrement actualisé. Mais là encore, les arguments avancés masquent le fait que le parti est avant tout un instrument de conquête du pouvoir au service des ambitions de son leader. Le programme n'épuise pas l'ensemble des décisions et des choix stratégiques qu'un parti est amené à produire dans le cours de la vie politique. Même si LFI prône «l'auto-organisation» et se présente comme un outil au service du «peuple», ses dirigeants se considèrent comme une avant-garde éclairée détenant une vérité idéologique qui ne souffre guère la délibération. Présidentialisme et trotskysme<sup>23</sup> combinent ici leurs effets et se traduisent par une *désorganisation formalisée et orchestrée* du parti (le «gazeux»), censée empêcher l'émergence de toute contestation. LREM et LFI relèvent du modèle du «parti personnel» (Kefford et Duncan 2018) plus que du modèle du parti-mouvement (Della Porta *et al.* 2017), façade de l'organisation.

### **Vers l'institutionnalisation? Contestations et mise à l'agenda des réformes statutaires**

Le consensus, érigé en devoir être partisan, est un moyen efficace de préserver le pouvoir du leader et de ne pas l'exposer à la critique (Urfalino 2007) à travers des statuts précis (LREM) ou une forme de flou opportuniste (LFI). Dans les deux cas, une ingénierie organisationnelle cherche à conjurer l'émergence de conflits ou de débats, mais elle ne parvient pas à les empêcher. Nous avons évoqué jusque-là les conceptions initiales de la démocratie interne. Elles sont mises à l'épreuve de l'institutionnalisation de ces jeunes organisations et de leur inscription dans la séquence post-présidentielle et font l'objet rapidement de vives contestations, tant à LREM qu'à LFI. Les entretiens réalisés avec les dirigeants révèlent qu'elles étaient attendues des cadres de l'organisation (Lefebvre 2022). Conscient des limites démocratiques de la forme organisationnelle de LFI, Adrien Quatennens définit

---

23. La formation lambertiste a beaucoup compté dans la socialisation politique de Mélenchon.

LFI comme le « meilleur rapport coûts-avantages »<sup>24</sup>. À partir de 2017, la vie interne des deux mouvements est émaillée de controverses autour de leur fonctionnement démocratique. Les dirigeants y répondent par des évolutions statutaires qui semblent amorcer une normalisation organisationnelle mais permettent surtout de donner le change. Le changement opéré est d'ordre incrémental.

### ***Déni de démocratie et entrepreneurs de mobilisation***

La *cause* de la démocratisation trouve très vite des entrepreneurs de mobilisation dans les deux organisations. Elle prend la forme, à LFI comme à LREM, de collectifs qui s'organisent via les réseaux sociaux et qui utilisent les mêmes répertoires d'action collective: faute de pouvoir s'exprimer en interne (absence de lieu de débat), ils interpellent publiquement les médias.

À LREM, le manque de démocratie interne suscite des critiques dès l'été 2017, soit quelques semaines après l'élection présidentielle. La rédaction et la promulgation des statuts en sont l'occasion. La direction souhaite les faire valider rapidement, avant l'été 2017, soit quelques semaines seulement après les élections législatives. Ils sont soumis à consultation par l'intermédiaire de la plateforme numérique, du 8 au 16 juillet, et sont modifiés, à la marge, pour tenir compte de certaines demandes des adhérents (la part des militants composant le conseil passe ainsi de 20 % à 25 %). Mais plusieurs comités locaux, pour la plupart parisiens, dénoncent un empressement tactique dans l'adoption des statuts et réclament plus de démocratie (notamment l'élection des référents départementaux). Deux groupes se créent qui appellent aussi à plus de démocratie. « Les marcheurs en colère » revendiquent 9000 adhérents d'En Marche et menacent de lancer des listes dissidentes aux élections sénatoriales. « La démocratie en marche » décide d'intenter une action en justice pour obtenir l'annulation de la validation des statuts. S'ils contestent les nouveaux statuts avant tout sur le fond, les plaignants espèrent obtenir d'abord gain de cause sur le terrain du vice de forme. D'après eux, le parti a accéléré tactiquement le calendrier et n'a pas respecté le délai d'un mois auquel il était tenu entre l'annonce de la convocation, envoyée le 8 juillet aux adhérents, et le début de la consultation, le 23 juillet. La justice décide finalement de valider la procédure de vote, mais elle prend en compte les arguments des plaignants sur les délais, en prolongeant le vote de 15 jours. Les statuts sont néanmoins votés, avec une très faible participation (32,1 %).

Une fois les statuts validés, la contestation ne faiblit pas. Les textes se multiplient, notamment en provenance de cadres intermédiaires (référents

---

24. Le discours est proche à LREM (comme en témoignent les entretiens avec Jean-Marc Borello, Christophe Itier et Ariane Komorn). Selon ces dirigeants, le très grand nombre de candidatures aux élections législatives (15 000) a généré de « fortes frustrations ».

départementaux ou animateurs locaux) qui pointent l'absence d'espace d'échanges et de concertation à l'échelle du parti. Quatre référents départementaux (Ardèche, Haute-Marne, Loir-et-Cher et Indre), se présentant comme des « lanceurs d'alerte », réclament par exemple dans une tribune publiée dans *L'Opinion*, le 17 août 2017, plus de pouvoir et de démocratie dans les territoires, évoquant « une centralisation outrancière ». Les méthodes managériales d'audit du mouvement sont détournées pour interpellier les dirigeants. La contestation est d'autant plus vive que les deux premières années le conseil national ne se réunit qu'une fois, alors que les statuts du parti le contraignent à une réunion au moins deux fois par an. Le parti peine à se structurer, l'essentiel de ses cadres ayant été aspirés par les responsabilités au gouvernement, dans les cabinets ministériels ou à l'Assemblée nationale (entretien avec Ariane Komorn). Les référents départementaux font remonter doléances et récriminations par l'intermédiaire de certains membres du bureau exécutif identifiés comme des relais, mais sans réels résultats selon Sarah Robin. La contestation s'élargit à quelques députés qui critiquent ouvertement le mouvement et déplorent le fonctionnement opaque du bureau exécutif du parti (Burex), notamment Aurélien Taché ou Valérie Petit.

La contestation est plus tardive à LFI mais de la même manière prend la forme de collectifs internes qui interpellent les médias (l'absence de statuts à LFI rend inopérant le recours en justice). Des militants s'organisent en courant avant l'été 2017 pour réclamer davantage de démocratie interne. Un collectif d'Insoumis démocrates se crée avant l'été et s'organise en un courant interne en octobre 2018. Ils réclament en vain à la direction que cette question fasse partie des débats à l'ordre du jour lors de la rentrée politique des Insoumis à Marseille (université d'été). Ils revendiquent la désignation par le vote des adhérents des délégués locaux et nationaux, l'approbation par le vote du règlement intérieur statutaire, des débats et des votes autour des orientations politiques locales et nationales, des instances locales ou nationales élues et révocables. D'autres militants créent FiFor, un forum en ligne destiné à mettre en réseau les insoumis, indépendamment des outils proposés par l'organisation pour « favoriser la communication transversale entre les référents des groupes d'action ». Sans réelles ressources, ils cherchent à subvertir le fonctionnement de la plateforme : ils envoient un courriel aux quelque 3000 référents des groupes d'action répertoriés (leur adresse est visible par les internautes sur le site Internet) pour les inviter à s'inscrire. L'équipe opérationnelle riposte : elle écrit à tous les référents pour exprimer ses regrets de n'avoir pas été consultée par les créateurs de FiFor et expliquer que l'initiative a été prise « hors de toute démarche collective », et elle demande aux insoumis de ne pas s'inscrire. La mise en cause du modèle organisationnel est d'autant plus forte que le mouvement est composé dans une large mesure de militants diplômés à fort

capital culturel et militant qui ont de solides dispositions pour le débat, la délibération, la prise de parole<sup>25</sup>.

Dans les deux partis, les critiques s'exacerbent et la contestation s'amplifie à mesure que les partis sont confrontés à de nouveaux enjeux: désigner des candidats (enjeu essentiel de la démocratie partisane, Hazan et Rahat 2010), prendre des décisions liées à des échéances électorales (européennes, municipales puis régionales) ou aux divergences que l'évolution de la situation politique fait apparaître (le consensus sur le programme n'épuise pas les enjeux démocratiques internes). Ces partis ont été créés *ad hoc* pour l'élection présidentielle mais ils doivent faire face à un fonctionnement partisan et à des questions plus routinières. À LFI apparaissent des clivages autour de la ligne politique entre partisans de l'« union de la gauche » et « populisme de gauche », autour des positions sur l'Europe ou la laïcité. À LREM, la droitisation de la ligne gouvernementale sur le terrain économique suscite des divergences dans l'aile gauche du parti, venue du Parti socialiste. Or aucune instance ne peut les trancher démocratiquement. Comme l'analyse en entretien Charlotte Girard, figure de LFI (cocoordinatrice du programme présidentiel « L'Avenir en commun » en 2017): « tant qu'on est d'accord tout va bien. Mais qu'arrive-t-il quand on doit trancher et prendre des décisions politiques? Il n'y a pas de moyen de ne pas être d'accord. »

Les élections européennes et municipales provoquent dissidences, indisciplines, contestations à la base. À LFI, la procédure de sélection des candidats aux élections européennes donne lieu à controverses. Un des 18 militants insoumis tirés au sort pour participer au comité électoral, Lilian Guelfi, met en cause publiquement les méthodes non démocratiques selon lui pratiquées par ledit comité<sup>26</sup>. La sélection aurait été, dit-il, « verrouillée » par la direction et le tirage au sort truqué. Le principe même que l'animateur du comité électoral soit aussi candidat sur la liste (Manuel Bompard), donc qu'il soit juge et partie, fait problème. Djordje Kuzmanovic, autre cadre de LFI, tenant de la ligne « populiste », candidat aux élections législatives de 2017, remet aussi en cause la sincérité du tirage au sort pratiqué par LFI afin de désigner 18 des 32 membres du comité d'investiture. Seules les personnes manipulables ou les obligés de la direction seraient selon lui susceptibles d'être sélectionnés (Cervera-Marzal 2021). Après l'échec électoral des élections européennes de mai 2019 (6,31 % pour la liste LFI), les critiques émanent de personnalités de premier plan et du cercle des proches de Jean-Luc Mélenchon. À LREM, ce sont surtout les investitures aux élections municipales qui suscitent la contestation. Les modalités de sélection des

25. Nos observations ethnographiques et nos entretiens conduisent à émettre l'hypothèse que le rejet des formes traditionnelles de démocratie interne est plus partagé par les jeunes générations et les primo-militants. Les arguments du « nombrilisme » et du « bla bla » démocratique sont récurrents dans leurs discours (Antoine Léaument).

26. *Libération*, 4 juillet 2018.

têtes de liste confirment la très forte verticalité du fonctionnement d'En Marche. Comme lors des élections législatives de juin 2017, les candidats sont choisis par une Commission nationale d'investiture (CNI) qui statue souverainement pour les villes de plus de 9000 habitants. Les adhérents locaux n'ont donc aucune prise sur un processus très centralisé et *top down*. Les dissidences se multiplient dans les grandes villes (Paris, Lyon, Lille, Marseille...). Au-delà de leur dimension démocratique, l'existence de mécanismes formels (comme le vote) pour désigner les candidats aux élections a une vertu régulatrice: trancher des rapports de forces et légitimer des candidats (Cross et Katz 2013). Ces mécanismes font défaut dans les deux organisations. Quelles en sont les conséquences ?

#### *Exit et exclusions*

Ces désaccords et contestations conduisent à des défections, des départs, mais aussi des exclusions. L'option du désengagement s'impose d'autant plus que font défaut les espaces de débats internes pouvant permettre une expression pluraliste et la possibilité d'infléchir la ligne et les choix de l'organisation. Le sociologue Albert Hirschmann (1970) a défini trois possibilités qui s'offrent à l'individu en cas de désaccord avec une organisation: *Exit*, *Voice*, *Loyalty* (la quitter, s'exprimer ou lui être loyal). Les deux organisations étudiées limitent le champ des options à deux: partir ou se résigner et se taire. L'impossibilité de la prise de parole (*Voice*) entraîne des vagues d'*Exit*, qui s'imposent d'autant plus comme option que l'adhésion à ces mouvements est peu engageante (les droits et les devoirs de l'adhérent sont peu formalisés, on l'a vu). La force d'un parti, entendue comme sa capacité à rassembler, tient pour partie à son *élasticité idéologique* et à sa capacité à tenir et à retenir, au risque de l'indiscipline et de la cacophonie, des militants et des cadres ayant des positionnements politiques différenciés. Le pluralisme partisan peut être « dysfonctionnel », « stérile » ou « nombriliste » (pour reprendre le langage indigène à LFI), mais il permet aussi de faire coexister des militants aux profils politiques différenciés et de fédérer plus largement.

Les deux organisations vivent à partir de la fin de 2017 et après l'effervescence conjoncturelle de la campagne présidentielle une forte démobilisation militante reconnue par l'ensemble de nos interlocuteurs en entretien. L'enquête du think tank Terra Nova confirme statistiquement en octobre 2018 que la grande majorité des adhérents de LREM depuis l'élection présidentielle sont inactifs sur le terrain (Cautrès, Pech et Vitiello 2018). En entretien, Pierre Person estime en juin 2020 à 10 000 le nombre de militants encore actifs. On observe le même phénomène à LFI. Moins d'un adhérent sur cinq est inscrit dans un groupe d'action local à LFI en février 2019 (entretien conjoint avec Jil Royer et Arthur Cheysson). Les deux partis ont assoupli les modes d'adhésion par Internet, mais ils ont fabriqué une base évanescence et ont déresponsabilisé et dévalué le militantisme.

Cette démobilisation n'est sans doute que partiellement attribuable au manque de démocratie interne. Mais cette dernière y a concouru, même s'il est difficile de l'évaluer avec précision. Les départs sur cette base se font à *bas bruits* ou de manière plus visible et médiatique. Les sorties sont individuelles ou collectives. La veille de l'élection de Christophe Castaner, en novembre 2017, un huissier amène au siège du parti une liste de cent démissions de militants et cadres du mouvement qui ont publié au préalable une tribune («La démocratie n'est pas en marche») et annoncé ainsi leur démission<sup>27</sup>. Ils protestent avec une certaine théâtralité contre le manque de démocratie interne qui «offense les principes fondamentaux de la démocratie avec un mode d'organisation digne de l'Ancien Régime». Emmanuel Drouin, l'un des démissionnaires, déclare : «Je ne crois pas qu'en restant à l'intérieur de cette organisation on puisse changer les choses<sup>28</sup>.» Pierre Person, numéro 2 du mouvement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018, quitte la direction de LREM en septembre 2020. Il déplore le manque de pluralisme, d'animation politique et idéologique du parti qui «n'existe pas assez par rapport à l'exécutif» et «n'alimente» pas assez la base : «Je souhaitais la structuration de vraies sensibilités, un moment où elles puissent se compter comme un congrès. Mais c'était hors de question, on m'a dit clairement. Il n'y a pas d'espace de discussion quoi.» L'absence de pluralisme interne conduit à la création de micro-partis à la périphérie de LREM et autorisant la double appartenance, enrôlant les déçus de droite (Agir) et de gauche (Territoires de Progrès).

À LFI, les départs de cadres (souvent d'anciens candidats aux élections législatives) se multiplient à partir de 2019 : l'ancien député européen, Liêm Hoang-Ngoc, en juillet 2018 ; Sarah Soilihi, oratrice de la France insoumise, et la conseillère régionale Corinne Morel-Darleux, en novembre 2018<sup>29</sup> ; Thomas Guénolé, codirecteur de l'école de formation de LFI en avril 2019... Faute de tribune interne, ces cadres donnent une large publicité médiatique à leur départ.

Le mauvais score aux élections européennes accélère le processus. Plusieurs cadres de la France insoumise, dont Charlotte Girard, co-coordinatrice du programme présidentiel en 2017, Manon Le Bretton, coresponsable de l'École de formation du parti, ou Hélène Franco, une des experts du parti dans le domaine de la justice, signent une note après les élections européennes<sup>30</sup> sur l'absence de fonctionnement démocratique «dangereuse pour l'avenir». Elles y regrettent l'absence de toute «instance de décision collective ayant une base démocratique», dénoncent comme une

27. *Le Figaro*, 15 novembre 2017.

28. *Le Journal du Dimanche*, 14 novembre 2017.

29. Elle écrit sur sa page Facebook : «La critique interne, même bienveillante, est vécue comme une attaque, le pas de côté comme une trahison.»

30. Dévoilée par le journal *Le Monde*, le 6 juin 2019. Le document est intitulé «Repenser le fonctionnement de la France insoumise».

« parlementarisation » le trop grand poids des députés LFI, et plaident pour la possibilité d'organiser des débats contradictoires, de proposer des textes aux votes, et pour une « assemblée constituante du mouvement ». Ces trois signataires quittent le mouvement peu de temps après.

Les départs sont aussi liés à des exclusions, parfois expéditives. C'est une autre conséquence des choix organisationnels initiaux. En l'absence de pluralisme et donc de régulation des divergences, l'exclusion s'impose comme une des seules modalités de traitement des conflits. François Cocq, un des fondateurs du Parti de Gauche dont est issu LFI, prend pendant la campagne des européennes ses distances avec la ligne du parti qu'il juge trop « molle » et « peu lisible » sur l'Europe (entretien). Critique sur le fonctionnement de LFI, il nous raconte qu'il est sur le plateau de la chaîne de télévision CNEWS le 5 janvier 2019 lorsque Mélenchon indique dans un tweet son « bannissement » du mouvement. De la même manière, les membres du collectif des Insoumis démocrates sont radiés du mouvement sans sommation pour avoir utilisé les adresses de courriels de la plateforme.

Le départ de cadres à LFI ne tient pas qu'à des enjeux de démocratie, mais aussi de pouvoir et de mandats. Dans les partis « traditionnels », les hiérarchies statutaires créent une offre large de rétributions symboliques (une gamme de fonctions à distribuer). Elles font défaut à LFI. Les cadres précédemment évoqués ont été candidats aux élections législatives de 2017 (sans succès) ou ont voulu être candidats en position éligible aux élections européennes et n'y sont pas parvenus. LFI peine à professionnaliser et à rétribuer politiquement certains de ces cadres faute de ressources et en raison de perspectives de mandats trop limitées (notons que les députés, hormis Clémentine Autain, ne remettent pas en cause le fonctionnement du mouvement). La situation semble différente à LREM qui, parti au pouvoir et détenant la majorité absolue à l'Assemblée nationale, dispose de bien plus fortes ressources institutionnelles. Mais les élections sont aussi une épreuve pour le mouvement présidentiel. Aux élections municipales de 2020, la Commission d'investiture décide de n'investir que 50 % de candidats issus de LREM (près de la moitié des candidats sont issus d'autres formations, à 90 % de la droite). Les décisions de la CNI suscitent à partir de juin des vagues de contestations, de dissidences (Paris, Lyon, Marseille...), de départs collectifs (constitution des « Marcheurs libres ») ou de défections de la part des adhérents, qui accentuent la démobilité du mouvement observée depuis l'élection présidentielle (Lefebvre 2020). La procédure de désignation des candidats, « parisienne » et centralisée, est contestée sur le plan démocratique. Lointaine, elle ne parvient pas souvent à trancher les conflits et à légitimer les candidats investis. Le phénomène est aggravé par le choix de sacrifier des équipes de « marcheurs » au profit de notables ou de professionnels de la politique, figures qu'Emmanuel Macron avait pourtant fortement stigmatisées lors de la campagne de 2017.

Malgré cette absence de démocratie interne et cette forme de maltraitance institutionnelle, demeurent actifs dans les deux partis et essentiellement dans les villes et autour des députés (pour LFI) des noyaux de militants attachés au leader ou au programme et cherchant à se professionnaliser politiquement.

### ***La transformation des statuts, réponse à la contestation démocratique***

Confrontés à ces frondes internes et ces vagues d'*Exit*, les dirigeants du parti sont sommés de réagir, d'autant que le procès en manque de démocratisation devient un cadrage médiatique central. La comparaison démontre encore sa pertinence heuristique: la réponse est, dans les deux cas, principalement statutaire et mobilise les ressources du réformisme partisan (Gauja 2017). Cette évolution traduit une dynamique d'institutionnalisation des deux partis: la souplesse et l'informalité initiales étaient autant un fait de jeunesse qu'un parti pris organisationnel.

À LREM, la réforme des statuts est mise à l'agenda après la crise des Gilets jaunes qui a agi comme un révélateur de la faiblesse de son ancrage territorial. Le processus est séquencé à partir de février 2019 pendant un an: groupes de travail, consultation des adhérents, travail juridique, vote des adhérents, mise à jour du règlement intérieur. Trois objectifs sont fixés initialement par le délégué général, nommé en octobre 2018, Stanislas Guerini: renforcer la démocratie interne, améliorer le fonctionnement et la représentativité des instances nationales, clarifier les responsabilités dans les territoires. Une consultation en ligne des adhérents par l'intermédiaire de « L'atelier des idées » est ouverte et 200 « ateliers statuts » sont organisés dans toute la France. Cela fait apparaître le désarroi et le vif mécontentement d'une base militante qui ne se sent pas écoutée ni associée aux décisions. Les nouveaux statuts sont approuvés, le 6 janvier 2020, par 94,1 % des adhérents, mais seuls 4,2 % d'entre eux ont participé. Ils prévoient l'élection de binômes paritaires d'animateurs locaux, l'adoption du « jugement majoritaire », censé favoriser le « consensus » et la « bienveillance », comme mode de scrutin pour la nomination des animateurs locaux, des représentants territoriaux au sein du conseil national, du Burex et du délégué général, la création d'un conseil territorial dans chaque département. Cette nouvelle instance comprend des binômes paritaires d'adhérents pour chaque comité local et tous les animateurs locaux. Rappelons que dans les statuts initiaux, l'adhérent ne votait jamais. La présence d'adhérents et d'animateurs locaux dans les instances est certes généralisée. Le rôle des adhérents demeure néanmoins faible, comme le reconnaît Astrid Panosyan en entretien; elle regrette que l'organisation n'ait pas franchi le pas de l'élection directe des référents départementaux. Leur présence est saupoudrée dans les instances. Le délégué général n'est pas désigné par les adhérents et aucun pouvoir sur l'orientation politique et les



choix stratégiques n'est concédé aux adhérents. La réforme a pour principal effet de formaliser la structuration territoriale du parti qui se rapproche, de ce point de vue, de celle du Parti socialiste (formalisation d'instances départementales).

Les changements organisationnels interviennent à la France insoumise d'autant plus que ses dirigeants la présentent depuis 2017 comme un mouvement « évolutif » et « pâte à modeler » (ce qui est aussi une manière de désamorcer les critiques). Les 22 et 23 juin 2019, après la débâcle des élections européennes, la France insoumise rassemble 80 représentants de ses différents espaces et 160 insoumis tirés au sort. Un changement statutaire est approuvé par les insoumis lors d'un vote durant l'assemblée représentative de juin 2019. De nouvelles instances sont créées. L'assemblée des groupes d'action est censée permettre de faire remonter les problèmes rencontrés dans l'action et de partager les bonnes pratiques. Chaque trimestre, quatre insoumis, à parité, par ancienne région de France (22) sont tirés au sort parmi l'ensemble des animateurs de groupes d'action. Cette assemblée désigne en son sein quatre représentants, à parité, qui participent à la réunion suivante de coordination des espaces du mouvement. Un budget national participatif est créé pour les « actions d'auto-organisation » et de solidarité concrètes organisées par les groupes d'action certifiés. La dernière innovation est la mise en place d'une « agora » de la France insoumise, présentée comme un lieu de débat et de réflexion ouvert aux insoumis mais aussi aux non-adhérents autour de « grandes questions stratégiques ». Mais les règles qui président à son fonctionnement sont vagues et son rôle n'est pas présenté comme décisionnel. Ces changements cosmétiques ne conduisent pas à la mise en place d'une direction formelle et le rôle des adhérents dans la définition des orientations du mouvement reste toujours évanescent. Fin juin 2019, l'assemblée représentative produit un texte soumis au vote en ligne de tous les insoumis. Il est approuvé à 84 % (8 % de votes contre et 7 % de votes blancs). On dénombre environ 5000 votants, soit moins de 1 % des adhérents.

## Conclusion

LREM et LFI proposent un nouvel équilibre et assemblage démocratique (Cross et Katz 2013), entre centralisation décisionnelle et autonomie des groupes locaux, verticalité et horizontalité, fondé sur une perception commune des apories et des impasses organisationnelles des « vieux » partis. S'il offre de nouveaux espaces de participation aux adhérents, il marque une rupture avec les formes de partis accordant (au moins en principe) à la base militante une souveraineté à travers votes internes et congrès. Pratiques autoritaires et participatives se combinent dans ces organisations, confirmant que la participation peut être une technologie de pouvoir et de légitimation d'un pouvoir vertical. La démocratie est *évitée* (on cherche à

l'empêcher ou à la conjurer *a priori*) et/ou *évidée* (elle est affaiblie, purgée ou domestiquée quand le dissensus parvient à s'installer). On est ici à l'opposé de l'idéal démocratique comme *organisation du désaccord* tel que le conceptualise Paul Ricoeur (1984) : « Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression, l'analyse, la délibération et l'arbitrage de ces contradictions. » L'institutionnalisation de ces organisations conduit à un « bougé » et à quelques concessions démocratiques qui ne bouleversent pas pour autant le cadre initial.

C'est que la convergence des modèles démocratiques en présence qui transcende les différences idéologiques des partis agit comme un révélateur d'une tendance structurelle de la vie politique française : son hyper présidentialisation. Elle amène les partis à privilégier dans leur fonctionnement la conquête du pouvoir au détriment d'autres considérations. La personnalisation et une rhétorique de l'efficacité prennent le pas sur la délibération. La démocratie intrapartisane est par ailleurs délestée de l'enjeu de la production collective du leadership. À LFI le fétichisme du programme conduit à la clôture de l'exercice démocratique. LREM n'est conçue que comme un courroie de transmission de l'exécutif. Le syndrome du « parti godillot » n'est pas nouveau mais semble ici se radicaliser<sup>31</sup>. L'absence de règles démocratiques ou décisionnelles claires empêche toutefois la régulation des conflits et crée des vagues de départs et de la démobilisation. La question de l'acceptabilité militante de ce modèle partisan et de sa viabilité est posée. Comment est-il conciliable avec le maintien d'une base militante qui apparaît malmenée ? Il conduit à rétrécir la base militante faute de *Voice*. C'est le prix de la dé-démocratisation. Mais tout se passe comme si les dirigeants des deux organisations étaient prêts à les sacrifier sur l'autel de l'agenda présidentiel, confirmant la tendance à la « démilitantisation » et l'avènement des « *parties without partisans* » (Dalton et Wattenberg 2000). Le militantisme n'a plus guère de sens hors de l'élection présidentielle. À ce titre, dans les deux mouvements, on observe une forme de remobilisation militante pour préparer l'élection présidentielle de 2022.

### Bibliographie

- Aylott, Nicholas et Niklas Bolin. 2017. « Managed Intra-party Democracy: Precursory Delegation and Party Leader Selection. » *Party Politics* 23 (1) : 55-65.
- Blondiaux, Loïc et Yves Sintomer. 2002. « L'impératif délibératif. » *Politix* 57 : 17-35.

---

31. De ce point de vue, la comparabilité des deux organisations mérite d'être mise en perspective. LFI est un parti d'opposition, LREM est un parti au pouvoir où, par un effet de position, l'injonction à la discipline gouvernementale s'exerce fortement.

- Cautrès, Bruno Thierry, Marc Lazar Pech et Thomas Vitiello. 2018. « La République en Marche : anatomie d'un mouvement. » *Terra Nova*, 8 octobre.
- Cervera-Marzal, Manuel. 2021. *Le populisme de gauche. Sociologie de la France insoumise*. Paris : La Découverte.
- Cross, William P. et Richard S. Katz. 2013. *The Challenges of Intra-party Democracy*. Oxford : Oxford University Press.
- Dalton, Russel J. et Martin Wattenberg (dir.). 2000. *Parties Without Partisans*. New York : Oxford University Press.
- Della Porta, Donatella, Joseba Fernández, Hara Kouki et Lorenzo Mosca. 2017. *Movement Parties Against Austerity*. Cambridge : Polity Press.
- Eldersveld, Samuel J. 1964. *Political Parties: A Behavioral Analysis*. Chicago : Rand McNally.
- Escalona, Fabien. 2019. « Solutions transformistes et assauts barbares contre les systèmes partisans cartellisés : aux deux sources des « partis-mouvements. » Présentation au congrès de l'Association française de science politique, juillet.
- Gauja, Anika. 2017. *Party Reform. The Causes, Challenges, and Consequences of Organizational Change*. Oxford : Oxford University Press.
- Gerbaudo, Paolo. 2018. *The Digital Party*. Londres : Pluto Press.
- Haegel, Florence. 2012. *Les droites en fusion. Transformations de l'UMP [Union pour un mouvement populaire]*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Hazan, Reuven Y. et Gideon Rahat. 2010. *Democracy Within Parties: Candidate Selection Methods and Their Political Consequences*. Oxford : Oxford University Press.
- Heyn, Nicolas. 2019. *Logiques de construction et usages de la liste des candidats aux élections européennes 2019 à la France insoumise*. Mémoire de Master 1 de science politique, Université de Lille.
- Hirschmann, Albert. 1970. *Exit, Voice, Loyalty. Défection et prise de parole*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Ignazi, Piero. 2018. « The Four Knights of Intra-party Democracy: A Rescue for Party Delegation. » *Party Politics* 26 : 9-20.
- Ismard, Paulin. 2015. *La démocratie contre les experts. Les esclaves publics en Grèce ancienne*. Paris : Seuil.
- Kefford, Glenn et Duncan McDonnell. 2018. « Inside the Personal Party: Leader-Owners, Light Organizations and Limited Lifespans. » *The British Journal of Politics and International Relations* 20 (2) : 379-394.
- Le Cocq, Aurélien. 2018. *La France insoumise, la genèse d'un nouveau type d'organisation partisane*. Mémoire de Sciences Po Lille.
- Lefebvre, Rémi. 2018. « Vers un nouveau modèle partisan ? Entre déclassement des partis de gouvernement et avènement des partis-mouvements. » *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux* 16 : 21-31.
- Lefebvre, Rémi. 2019. « Les députés en marche issus du Parti socialiste. Sociologie d'une migration partisane. » Dans *L'entreprise Macron*. Sous la direction de Bernard Dolez, Julien Fretel et Rémi Lefebvre, 35-55. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Lefebvre, Rémi. 2020. « Municipales 2020 : La République en Marche au défi de l'ancrage politique local. » *Métropolitiques*, 6 février.
- Lefebvre, Rémi. 2022. « En marche ! À l'épreuve du local. Jouer la carte du territoire. » Dans *L'entreprise Macron à l'épreuve du pouvoir*. Sous la direction de Bernard Dolez, Anne-Cécile Douillet, Julien Fretel et Rémi Lefebvre, 35-55. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Lefebvre, Rémi et Antoine Roger. 2009. *Les partis politiques à l'épreuve des procédures délibératives*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

- Lefebvre, Rémi et Eric Treille. 2019. *Les primaires ouvertes. Un nouveau standard international?* Lille: Presses du Septentrion.
- Macron, Emmanuel. 2018. « L'histoire redevient tragique (une rencontre). » *La Nouvelle Revue française* 630: 77-86.
- Offerlé, Michel. 2018. *Les partis politiques*. Paris: Presses universitaires de France.
- Panebianco, Angelo. 1988. *Political Parties: Organization and Power*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ricoeur, Paul. 1984. « L'idéologie et l'utopie: deux expressions de l'imaginaire social. » *Autres Temps*: 53-64.
- Sandri, Giulia et Antonella Seddone. 2017. *Party Primaries in Comparative Perspective*. Londres: Routledge.
- Sawicki, Frédéric. 2018. « Les partis sont-ils voués à disparaître? » Dans *Que faire des partis politiques?* Sous la direction de Daniel Gaxie et Willy Pelletier, 289-308, Vulaines-sur-Seine: Éditions du Croquant.
- Scarrow, Susan. 2005. *Political Parties and Democracy in Theoretical and Practical Perspectives: Implementing Intra-party Democracy*. Washington DC: National Democratic Institute for International Affairs.
- Scarrow, Susan. 2015. *Beyond Party Members*. Oxford: Oxford University Press.
- Teorell, Jan. 1999. « A Deliberative Defence of Intra-party Democracy. » *Party Politics* 5 (3): 363-382.
- Urfalino, Philippe. 2007. « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés. » *Revue européenne des sciences sociales* 45 (1): 47-70.